

Compte rendu de séance

Séance du 8 Décembre 2016

L' an 2016 et le 8 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, CARTHELIER Gérard, FAVIER Yann, MOULINOU Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, VAGNAT SERGE

Excusé(s) : Mme JACQUET Anne-Laure

Absent(s) ayant donné procuration : Mme SIMONNEAU Charlène à M. ROMAIN Jacques,
M. TROUWAERT Dominique à M. MOULINOU Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/12/2016

Date d'affichage : 02/12/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONTEMPS Jeannine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision modificative budgétaire n° 3 - 2016_12_01

Rénovation de l'éclairage public(PLAN REVE) suite à une panne Rue du 8 mai 1945. - 2016_12_02

Modification des statuts du SIETAH de la Belaine et de la Vauvise. - 2016_12_03

Recensement 2017 de la population - 2016_12_04

Décision modificative budgétaire n° 3 - réf : 2016_12_01

Afin de pouvoir procéder au règlement d'une facture du SDE 18 relative aux travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre du plan REVE, Monsieur le maire propose de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Dépenses investissement
Chapitre 20 = - 247,90 € (compte 2031 frais d'études)
Chapitre 204 = + 247,90 € (compte 2041582 Autres groupements)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Rénovation de l'éclairage public(PLAN REVE) suite à une panne Rue du 8 mai 1945.

réf : 2016_12_02

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 607,00 € HT réparti selon le plan de financement suivant :

- participation du SDE (70 %) = 424,90 € HT
- participation commune (30 %) = 182,10 € HT

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Modification des statuts du SIETAH de la Belaine et de la Vauvise - réf : 2016_12_03

Monsieur le maire expose à son Conseil Municipal les modifications statutaires qui ont été présentées au Comité Syndical le mercredi 19 octobre 2016.

Seules les articles 1,2 et 6 sont modifiés, les autres restent inchangés.

Article 1 - Le Syndicat Intercommunal prend la dénomination de : Syndicat Intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA).

Article 2 - Objet et compétences : M. le maire expose les changements apportés à cet article.

Article 6 - Contributions des membres : M.le maire expose les contributions des communes membres.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal délibère et approuve la modification des statuts du SIETAH.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions: 0)

Recensement 2017 de la population - réf : 2016_12_04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission, il propose la création d'un emploi occasionnel à temps non complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l' article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié relative à la fonction publique territoriale.

Où l'exposé et les explications sur les modalités de rémunération, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide la création du 04 janvier au 20 février 2017 d'un emploi occasionnel à temps non complet d'agent recenseur.
- fixe la rémunération de l'intéressé, sur la base du forfait versé par l'Etat à savoir 1 083 €
- autorise le Maire à signer le contrat de travail à passer avec l'agent,
- décide que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2017.

observation : Maryline LAVRAT ne prend pas part au vote
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 1)

Complément de compte-rendu:

Accueil des élus du Conseil des Enfants :

Monieur le maire souhaite la bienvenue à Agathe PETIT et Kilian LE HOUEZEC, nouvellement élus en tant que représentants du Conseil Municipal des Enfants, et remet à chacun un carnet pour prise de notes ainsi qu'un stylo. La parole est donnée à Jacques ROMAIN, Conseiller Municipal désigné pour siéger au CME, et à Monsieur BIDON directeur de l'école. Agathe et Kilian emettent le souhait de la création d'un espace jeux pour les nourrices et de la pose de ralentisseurs route de Laverdines vers le city-stade.

SDE 18 (PLAN REVE) :

L'éclairage public route de Garigny nécessiterait le remplacement de 6 luminaires pour un coût total de 6 000 €/HT avec une participation de la commune de 30% soit 1800 €/HT. Un courrier va être adressé au SDE pour validation de l'étude.

Achat terrain M et Mme VILDY :

Confirmation de l'accord sera donnée à M et Mme VILDY.
Contact sera pris avec l'étude BOISBEAUX pour connaître les documents à lui fournir afin de préparer l'acte.

QUESTIONS DIVERSES :

- commissions BIBLIOTHEQUE/CULTURE/COMMUNICATION : 4 délégués pour Villequiers (aucun changement) chacun se positionne en fonction de l'objet de la réunion.
- Spectacle délocalisé de la Maison de la Culture de Bourges : possibilité sur Villequiers en 2017
- Projet d'un crèche parentale sur Villequiers sous une forme associative : Melle BAERT, à l'origine de ce projet, doit rencontrer courant janvier la CAF et la PMI pour analyser la faisabilité.
- Projet M et Mme DESNOUES : épicerie, 5 chambres d'hôtes + un garage réparations de vélos. Un contact a été pris avec la Région.
Une aide à l'hébergement pourrait avoir lieu si la compétence tourisme est prise par la CDC La Septaine : problème de délai prise de compétence

Séance levée à: 20 h

En mairie, le 20/12/2016
Le Maire
Pascal MEREAU